



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 7 avril 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Élection du 1^{er} Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 1^{er} avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, OLIVESI GUIDI Josepha, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

TIERI Paul à SAVELLI Pierre
BERTOLUCCI Marie-Christine à GIAMARCHI Marie-Dominique
CASTELLANI Pasquale à SIMEONI Gilles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
BIAGGINI Jean-Jacques à BATESTI Gilles

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, SIMONI Pierre Baptiste,

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Élection du 1^{er} Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Monsieur Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a décidé de fixer à onze (11) le nombre de Vice-présidents et a décidé que le Bureau serait constitué du Président, de onze (11) Vice-présidents et de trois (3) membres supplémentaires ;

Considérant que le Conseil a élu, dans un premier temps, dix (10) Vice-présidents au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, lors de la séance d'installation du 30 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil a décidé d'élire ce jour le 11^{ème} Vice-président ainsi que les trois Conseillers délégués supplémentaires ;

Considérant que Madame JUILLARD Marion et Monsieur PAOLI Hugo sont désignés comme scrutateurs ;

Considérant ce jour la candidature de M. LEONARDI Jean-Charles à la fonction de Conseiller délégué et après avoir voté au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, conformément aux dispositions du CGCT ;

Non-participation : MORGANTI Julien, MONDOLONI Jean-Martin, POGGI Marie-Claire, OLIVESI Josepha,

ELIT

Monsieur LEONARDI Jean-Charles, 1^{er} Conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération de Bastia, avec 34 voix au 1^{er} tour de scrutin ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO di BORGO